



Une annonce inadmissible pour les salariés

Le Président de la République annonce la fin des centrales thermiques charbon d'ici 2022 malgré la commission interministérielle qui est toujours en cours d'étude et d'interview, pour mesurer l'impact économique et social dans les territoires.

Cette volonté vient conforter les différentes sorties médiatiques du Ministre de la transition écologique et solidaire, mais elle est de nature irresponsable que ce soit pour assurer la sécurisation d'approvisionnement de l'énergie, ou des conséquences sociales catastrophiques au vu du nombre d'emplois directs et indirects supprimés notamment dans le secteur de l'énergie, le secteur portuaire, les transports, etc...

Si les centrales thermiques charbon ne représentent que 1,4 % du parc de production d'énergie et 3 % de la consommation globale, celles-ci sont très essentielles tant que le stockage de l'énergie issu de la production de renouvelable du type solaire et éolien, ne sera maîtrisé. De plus, le parc de production électrique au charbon représente moins de 1 % des émissions de CO² sur le territoire national. Autant dire que leur fermeture ne résoudra pas le grave problème du réchauffement climatique. Il ne s'agit que d'un affichage politique et médiatique de la part du Président Macron.

Le délai de 4 ans annoncé pour la fermeture de ces sites par le Chef de l'Etat est trop court pour envisager sérieusement et concrètement une alternative industrielle dans le cadre du contrat de transition écologique permettant le maintien de l'emploi.

Surtout au vu des difficultés rencontrées à développer les énergies renouvelables issues de l'économie circulaire notamment à cause des fonds pour leur financement et aussi par la non existence de certaines filières industrielles.

Nous sommes loin des objectifs de 23 % d'énergie verte d'ici 2020 affichés et ne parlons pas des 30 % d'ici 2030.

De plus, il est pour l'instant illusoire de faire croire aux élus et à la population que les emplois supprimés qui sont de l'ordre de 3 000 (1 000 dans le secteur d'énergie ...) seront intégralement renouvelés par le développement des contrats de transition écologique.

Depuis plusieurs mois, la CGT s'efforce à porter des projets industriels sur les sites concernés afin de maintenir l'intégralité des emplois tout en répondant aux exigences environnementales. Encore faut-il qu'il y est la même volonté de l'Etat et des entreprises de s'engager dans la recherche et le financement.

La FNME CGT et la Fédération Nationale des Ports et Docks exigent une nouvelle rencontre avec le gouvernement au plus vite, car il est intolérable de faire ce type d'annonce sans avoir préalablement pris le temps de rencontrer nos Fédérations pour évoquer l'emploi et la transition industrielle de ces sites afin de donner de la lisibilité et des garanties aux salariés, aux citoyens et élus des territoires concernés.

Les Travailleurs avec la CGT sauront se faire entendre en temps et heure en démontrant aux pouvoirs publics le véritable impact qu'aura la fermeture de ces centrales de production sur le réseau électrique, mais aussi sur le tissu économique et social local.

Nous n'acceptons pas ces politiques qui poursuivent la désindustrialisation de notre pays, la précarisation et l'incertitude du lendemain pesant sur les salariés et les dénis de démocratie.

Une rencontre de nos deux Fédérations se tiendra en début d'année afin d'envisager des initiatives et actions.